

# Chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **80 (1929)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

une infidélité au domaine et à mes descendants ! Aussi n'ai-je jamais pu m'y décider.

— Croyez-m'en, un domaine qui « se respecte » doit avoir une belle et bonne forêt, une râpe qui contient beaucoup de bois et de toutes sortes. Celle que vous avez devant vous me donne tout ce dont j'ai besoin dans le ménage et à l'étable, au jardin et aux champs : des berclures à haricots, des lattes pour clôtures, de la charpente et de fameuses planches. Bon an, mal an, j'y exploite plusieurs « charrées » de bois à brûler qu'on laisse sécher sous l'avant-toit.

Est-il caisse d'épargne plus sûre, banque plus solide ! On ne le sait que trop : le malheur ou la malchance, une épidémie quelconque, peuvent nous atteindre, souvent quand on s'y attend le moins. Or, je vous le demande, quand l'infortune serait là : qui m'aiderait à en sortir ? Où trouver le secours, si ce n'est dans ma forêt ?

— Vous voulez un exemple. Tenez. Celui de mon voisin. Il a commis l'imprudence — qu'il regrette amèrement aujourd'hui — il y a quelques années, de se laisser enjôler par un marchand de bois et de vendre la « fleurie » de sa forêt. Il a monnayé ses beaux sapins ; tous y ont passé. Or, aujourd'hui, que voyons-nous ? Il a replanté sa coupe et celle-ci est couverte d'un jeune bois qui ne va pas mal. Mon voisin y trouve déjà quelques berclures et de quoi faire des fagots pour chauffer le fourneau. Mais veut-il du bois de quartier, il faut qu'il s'adresse au forestier communal. A-t-il besoin d'un bout de planche, le voilà qui doit courir à sa scierie. Et quand il faut boucher la moindre gouttière du toit, il ne trouve pas le plus pauvre tavillon sans devoir le payer le « lard du chat ». Or, chez nous l'argent est rare.

— Supposez maintenant — ce sont choses qui arrivent, hélas — que la guigne s'en mêle. Pensez à un incendie de sa maison... non, décidément, je n'ose songer à pareil malheur ! »

Et, amoureuxment, comme une mère caressant son enfant, oncle Pierre, ayant ainsi parlé, promène sa main calleuse sur la dure écorce du beau sapin.

*B. Bavier.*

(Traduction libre d'un passage d'un chapitre de « Unser Wald » : « Im Plenterwald », page 51.)

---

## CHRONIQUE.

### Confédération.

M. le Conseiller fédéral *Chuard*, dont nous avons annoncé la démission dans le dernier cahier du « Journal », a été remplacé, suivant votation des Chambres fédérales, par M. *Pilet-Golaz*, précédemment avocat à Lausanne. Le nouveau Conseiller fédéral succédera à

M. Chuard comme chef du Département de l'Intérieur, auquel sont rattachées les forêts, notre Ecole forestière et la Station de recherches forestières.

### Cantons.

**Lucerne.** Le successeur de M. F. Schwytzer von Buonas, au poste d'administrateur des forêts de la ville de Lucerne vient d'être désigné en la personne de M. *Werner Bucher*, d'Escholzmatt, ci-devant adjoint de l'inspecteur forestier cantonal, à Lucerne.

**Zurich.** A été nommé adjoint de l'inspecteur forestier communal de Winterthour : M. *Adolphe Fritschi*, ingénieur forestier, de Winterthour. Ce dernier, qui entrera en fonction le 15 janvier, succède à M. Lang, promu inspecteur forestier de la dite ville.

---

## BIBLIOGRAPHIE.

*Schweizerischer Forstverein.* « **Unser Wald.** » Dem Schweizervolk und seiner Jugend gewidmet. Un volume in-8, de 202 pages, avec 4 planches en couleur, 12 héliogravures et de nombreux dessins à la plume. Editeur : Paul Haupt, à Berne. 1928. Relié, 6,80 fr.

Un beau, un bon livre.

Un livre dont la Société forestière suisse peut être fière. Il s'agit de ce tract pour la jeunesse dont nous avons entretenu, souvent déjà, nos lecteurs et qui, pendant longtemps, a donné beaucoup de soucis à messieurs les membres du Comité permanent de notre association.

La Société forestière suisse a eu de tout temps l'ambition de populariser, dans notre peuple, les choses de la forêt. Elle a, dans cette intention, publié « La forêt », « La Suisse forestière », pour ne citer que ses publications les plus importantes. Elle a estimé que point ne suffisait de s'adresser aux adultes et aux propriétaires de forêts. Elle a voulu donner aussi à l'enfant, à nos jeunes, un moyen de s'instruire dans la connaissance du domaine si vaste et attrayant de la forêt. Avec raison, elle a pensé qu'il n'est jamais trop tôt pour entreprendre cette belle œuvre d'éducation forestière.

Cet utile travail est enfin achevé. Tout au moins une partie, car le volume que nous annonçons ici n'a paru qu'en langue allemande. Une édition française est prévue, à laquelle le dit Comité travaille déjà.

Il est malaisé d'analyser un tel livre de matière très riche et à l'édification duquel de nombreux collaborateurs ont travaillé : forestiers, écrivains, poètes et éducateurs. Aussi nous bornerons-nous à une sèche énumération.

Les trois parties du livre sont les suivantes :